

MAIRIE DE LANTEUIL 19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14

mairie.lanteuil@orange.fr

COMpte RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, avec les précautions sanitaires COVID 19 qui s'imposent, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 9 septembre 2020 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Séverine VIGIER, Jean-Jacques VAILLANT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Laure-Hélène MASSON, Julie BERNICAL, Jérôme TADEUSZAK, Sébastien CHABENAT, Nathalie DUBOIS, Léa DUMOND, Jean-François VERLHAC, Alain VAUZOUR, Albert LAURENT et Claude MONEGER, Nathalie DUBOIS, Léa DUMOND et Jean-François VERLHAC <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	15	
Pour	15	
Contre	/	
Abstention	/	

Objet : Décision modificative n° 1

Objet de la DM : DM N°1/2020

AUGMENTATION DE CREDITS

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS				1 000,00
Réseaux de voirie			21511 291	1 000,00
OP : RELIURES REGISTRES				50,00
Autres immobilisations corporelles			2188 3	50,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		1 050,00
OP : ADRESSAGE - DENOMINATION DES RUES		212,00		
Fonds éqpm non transf. - Dotation d'équipement des territoires r	1341 3	212,00		
OP : VOIRIE ORIOL VC 5 - DETR 2019		2 063,00		
Fonds éqpm non transf. - Dotation d'équipement des territoires r	1341 290	2 063,00		
OP : AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS				3 325,00
Emprunts en euros			1641 291	3 325,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		2 275,00		3 325,00

Objet : Devis reliures registres

Lors de la séance du 9 septembre 2019, il avait été étudié la possibilité de faire relier les registres d'état civil en reprenant le rythme par décennie (rupture du rythme en 1971 observations lors du contrôle des archives en 2015 pour reprendre sur une décennie à partir des années en 3) ainsi les registres d'état civil à relier pour les années 2008 à 2012 puis 2013 jusqu'en 2022 etc. En outre les registres d'état civil n'étant plus réglementaires, il convient de relier les feuillets des délibérations du Conseil Municipal.

Enfin, un travail de mémoire ayant été réalisé pour le centenaire (matricules des soldats) il est convenu de relier ce document.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le devis réalisé par la reliure du Limousin concernant la reliure des archives communales à savoir :

Registre Etat civil 2008 à 2012	153.30 €HT
Registre délibérations 2014-2015	131.40 €HT
Registre délibérations 2016-2017	131.40 €HT
Registre à la mémoire des combattants	226.30 €HT
Registre matricule militaire	219.00 €HT
Atlas département de la Corrèze	2 912.70 €HT
Album explication catéchisme	4 745.00 €HT

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- D'accepter le devis présenté par la reliure du Limousin pour le registre
- Registre Etat civil 2008 à 2012 153.30 €HT
- Registre délibérations 2014-2015 131.40 €HT
- Registre délibérations 2016-2017 131.40 €HT
-
- Registre à la mémoire des combattants 226.30 €HT
- Registre matricule militaire 219.00 €HT
 - Pour un total de 861.40 €HT
- De confier à Monsieur le maire le soin de signer tout document pour mener à bien cette décision,
- Les crédits sont inscrits au BP 2020
- De confier à Monsieur le Maire le soi de vérifier les éventuelles aides possibles auprès du Conseil Départemental et du diocèse pour l'atlas départemental et l'album d'explications catéchisme.

Objet : Devis pompe station assainissement collectif

Deux pompes fonctionnent alternativement. L'une d'entre elles présente des difficultés liées à l'usure (date d'installation 2002 - relevage d'environ 70 000 m3 d'eau chargée (souillée), or pour connaître la réelle réparation, elle doit être démontée pour un diagnostic. La station ne peut fonctionner qu'avec deux pompes de relevage, d'où l'intérêt d'une deuxième pompe en cas de panne.

Devis réalisé par la société SOULAS :

Pompe KSB ARX 2750.00 €Ht soit 3300 €TTC

Devis réalisé par BORDAS (reçu le 14.09.2020)

Pompe KSB ARX 2045.00 €Ht soit 2454.00 €TTC

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- D'accepter le devis présenté par l'entreprise BORDAS pour un montant de 2045.00 €HT soit 2454.00 €TTC.
- De confier à Monsieur le maire le soin de signer tout document pour mener à bien cette décision,
- Les crédits sont inscrits au BP 2020

Objet : convention CDG 19 – S.P.E.T.

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORRÈZE, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public affilié en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents, dans les cas suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel

- détachement de courte durée

- disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales

- détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,

- congé régulièrement octroyé en application du I de l'article 21 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, des articles 57, 60 sexies et 75 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un des agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention générale d'affectation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la CORRÈZE pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel du Service Public de l'Emploi Temporaire,

- autorise le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,

- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget

Objet : D.E.T.R. Rue de la Miraudie

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que l'état de la rue de la Miraudie nécessite des travaux de réfection et que l'ensemble des travaux est estimé à 18 067.50 €HT soit 21 681.00 €TTC.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée le plan de financement pour l'année 2020 pour cette programmation de voirie 2020.

- | | |
|--|------------------------------|
| - Montant des travaux
€TTC | 18 067.50 €HT soit 21 681.00 |
| - Subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2020 - 40 % taux pivot | soit 7 227.00 € |
| - A la charge de la commune en 2020
€TTC | 10 840.50 €HT soit 14454.00 |

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De valider Le projet de travaux sur la rue de la Miraudie et le plan de financement tel que présenté,
- De confier à Monsieur le Maire le soin de solliciter les services de l'Etat et d'élaborer un dossier de demande de financement au titre de la D.E.T.R. pour obtenir une aide financière aussi élevée que possible pour cette programmation de voirie,

- De signer tous documents et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette opération.
Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020

Objet : Achat portable - garderie péri scolaire

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'acheter un ordinateur portable pour la garderie péri-scolaire de Lanteuil.

Un devis d'AEL est proposé pour un montant de 449.17 € HT soit 539 €TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour :

- De valider le devis proposé par AEL pour un montant de 449.17 €HT soit 539.00 €TTC
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tous documents et effectuer toutes démarches pour mener à bien cette opération.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H00